

Direction Générale des Services

Le 3 novembre 2020

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal

Objet : Convocation du Conseil Municipal du 9 novembre 2020

Nos références : DGS/PhC/CG

P.J : Ordre du jour et projets de délibérations

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

**Salle François MAURIAC, Rue du Professeur Arnozan
Le LUNDI 9 NOVEMBRE 2020 à 18 H 30**

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

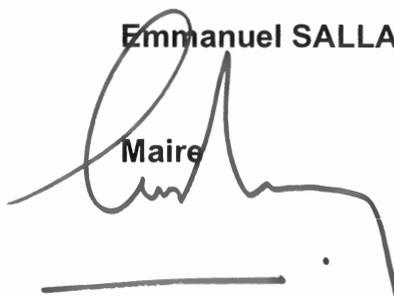
Par ailleurs, je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal des séances publiques du 10 juillet et du 21 septembre 2020
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la ville de Talence
- 4 – Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2019
- 5 - Denrées alimentaires et boissons - Groupement de commandes ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) - Election de nos représentants à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes - Avenants n°4 et 5
- 6 - Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS – Commission d'Appel d'Offres
- 7 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs - Modification

RAPPORTEUR M. DUART – Adjoint délégué à l'Education, au Péri-scolaire

- 8 - Intervention d'animateurs de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et de jeunes en service civique européen de la Maison de l'Europe au sein des accueils périscolaires

RAPPORTEUR M. JESTIN - Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés Communales

- 9 - Exercice budgétaire 2020 – SPIC Régie des transports - Décision modificative N°1
- 10 - Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITE – Gradins mobiles
- 11 - Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITE – Spectacle « Laïques »
- 12 - Signature d'une convention de servitude de passage de câbles souterrains au profit d'Enedis

RAPPORTEUR Mme RONDEAU – Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne

- 13 - Groupe de travail Participation Citoyenne – Modification

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 14 - Recrutement temporaire d'une intervenante en langue des signes
- 15 - Reconduction du poste de maçon
- 16 - Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction au sein du service des Ressources Humaines
- 17 – Recrutement d'un poste d'Assistante de Direction au sein du Cabinet du Maire
- 18 - Recrutement d'un cuisinier à temps non complet

RAPPORTEUR M. HANOTIN – Conseiller municipal délégué au Commerce

- 19 - ADIE – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention d'objectifs pour l'année 2020
- 20 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 1 : Approbation du procès-verbal des séances publiques du 10 juillet et du 21 septembre 2020

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances publiques du 10 juillet et du 21 septembre 2020. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 4/09/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux du Stade Nautique Henri Deschamps en vue de l'organisation de séances de natation loisir pour l'année 2020/2021.	Association BORDEAUX ETUDIANTS CLUB – Pessac (33)

<p>N° 2 4/09/20</p>	<p>Organisation de l'intervention d'un comédien pour la lecture d'extraits des 5 romans sélectionnés à l'occasion de la soirée du lancement du Prix des lecteurs – Escale du Livre 2021 le mardi 22 septembre 2020 à la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>Montant de la prestation : 325 € TTC.</p>	<p>Association ESCALES LITTERAIRES BORDEAUX AQUITAINE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 3 4/09/20</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour la programmation d'une balade contée « Conter nature » le samedi 19/09/2020 au Parc du Château des Arts.</p> <p>Montant de la prestation : 300 € TTC.</p>	<p>ACROCS PRODUCTIONS – Targon (33)</p>
<p>N° 4 9/09/20</p>	<p>Passation d'une convention pour le prêt de matériel scénique du 25 au 28/09/2020 dans le cadre du spectacle « La petite histoire qui va te faire flipper ta race (tellement qu'elle fait peur) » du 25/09/2020 dans le bois de Thouars ou au Dôme en cas d'intempérie.</p>	<p>IDDAC – Le Bouscat (33)</p>
<p>N° 5 9/09/20</p>	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle APS de l'école maternelle Georges Lasserre) pour l'année scolaire 2020/2021 afin d'y organiser des activités dans le cadre du « relais assistantes maternelles ».</p>	<p>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Talence (33)</p>
<p>N° 6 9/09/20</p>	<p>Souscription d'un abonnement à une application mobile pour la ville incluant la location, la maintenance et l'hébergement pour une durée d'un an à compter de sa notification.</p> <p>Montant de la dépense : 9 120,00 € TTC.</p>	<p>SAS LUMIPLAN VILLE – Paris (75)</p>
<p>N° 7 10/09/20</p>	<p>Passation d'une convention de partenariat et d'occupation d'un local sis 17 avenue Espeleta dans le cadre de la mise en place de la Bricothèque de la ville de Talence pour une entrée en vigueur à compter de sa signature jusqu'au 30/06/2022.</p>	<p>Association CLUB TALENSEL – Talence (33)</p>
<p>N° 8 11/09/20</p>	<p>Clôture de la régie d'avances « Atelier Création Talence » au 1^{er} octobre 2020 et cessation des fonctions de régisseur de Mme Corinne MENNE pour cette régie.</p>	
<p>N° 9 16/09/20</p>	<p>Mise à disposition à titre gracieux de locaux de la Médiathèque Castagnéra dans le cadre de l'organisation de 9 conférences relatives à l'histoire de l'art, iconographies et religions pour la saison 2020/2021.</p>	<p>Association ACCHLA – Talence (33)</p>
<p>N° 10 17/09/20</p>	<p>Désignation d'un huissier afin de procéder à des constats d'affichage pour les permis de construire obtenus par la Ville relatifs aux travaux de construction d'une couverture sur des</p>	<p>SCP BARRENECHE N – CAGNON M – Bordeaux (33)</p>

	terrains de tennis avenue de la Marne et aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie 9 rue du Général Bordas.	
N° 11 17/09/20	Passation d'un second avenant à la convention en date du 12/08/2020 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart – Salle Fédération des Comités de quartier) pour l'année 2020/2021 afin d'y organiser des cours de langues et des ateliers.	Association L'ITALIEN AUTREMENT – Talence (33)
N° 12 18/09/20	Passation d'une convention à titre exceptionnel pour le prêt de véhicules municipaux pendant une semaine du lundi 28/09 au vendredi 2/10/2020 (trajets dans et hors du département de la Gironde).	Association CEMEA - Bordeaux (33)
N° 13 23/09/20	Décision de confier la défense des intérêts de la ville dans le cadre de l'appel interjeté par M. Benjamin SEYRAL à l'encontre du jugement prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux le 22/07/2020, et ce, en vue d'obtenir la confirmation du montant de la créance de la ville et son acquittement auprès de la SA Allianz IARD suite à l'accident de la circulation dont a été victime cet agent de la ville.	SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 14 24/09/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle Mozart) du 7/10/2020 au 30/06/2021 afin d'y dispenser des activités de chant choral.	Association CANTARANE – Talence (33)
N° 15 25/09/20	Organisation d'une conférence intitulée « Un Noël joyeusement éco-responsable » portant sur les modes de vie durables, le vendredi 27/11/2020 à la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 300 € TTC.	Association ECOLOGIRL – Bordeaux (33)
N° 16 29/09/20	Organisation d'ateliers d'origami à la Médiathèque Castagnéra les mercredis 28/10/2020 (thème Halloween), 2/12/2020 (thème Noël), 14/04/2021 (thème arrivée du printemps). Montant des trois prestations : 540 € TTC.	STUDIORIGAMI - - Bordeaux (33)
N° 17 29/09/20	Organisation d'un spectacle pour les jeunes enfants basé sur le théâtre d'ombre dans la salle des animations de la Médiathèque Castagnéra le mercredi 3 novembre 2020. Montant de la prestation : 800 € TTC.	Compagnie RIBAMBELLE – Nérac (47)
N° 18	Acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de	

1/10/20	<p>maintenance jusqu'au 31 décembre 2021, après le terme des accords-cadres à bons de commande allant jusqu'au 31/12/2020, ou avant cette date si leurs montants maximum sont atteints.</p> <p>Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène – sols et surfaces à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31/12/2021.</p> <p>Montant estimatif total : 175 200 € TTC</p>	<p>Union des Groupements d'Achats Publics – Mérignac (33)</p> <p>et</p> <p>Association « Marchés Publics d'Aquitaine » - Bordeaux (33)</p>
N° 19 1/10/20	<p>Acquisition d'équipements de protection individuelle jusqu'au 31 décembre 2021, après le terme de l'accord-cadre à bons de commande n° 17/06-03 soit le 31/12/2020, ou avant cette date si son montant maximum est atteint.</p> <p>Montant estimatif : 8 400 € TTC</p>	<p>Union des Groupements d'Achats Publics – Mérignac (33)</p> <p>Association Marchés Publics d'Aquitaine – Bordeaux (33)</p>
N° 20 2/10/20	<p>Décision de confier la défense des intérêts de la ville dans le cadre de la requête déposée par MM. ZLATKOV et KOSTOV auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre de l'arrêté municipal n° 863/2020 du 5/06/2020 ordonnant le placement d'un animal dans un lieu de dépôt.</p>	<p>SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)</p>
N° 21 5/10/20	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand préfabriqué de Thouars) pour la saison 2020/2021 (hors vacances scolaires) afin d'y dispenser des activités sportives.</p>	<p>Association LE COLLECTIF DES PARENTS – Talence (33)</p>
N° 22 5/10/20	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des activités théâtrales pour la saison 2020/2021.</p>	<p>Association L'ECHAPPATOIRE – Talence (33)</p>
N° 23 5/10/20	<p>Passation d'un avenant à la convention en date du 2/09/2020 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Eclaireurs, salle OST) afin d'y dispenser des activités artistiques à dominante musicale pour la saison 2020/2021.</p>	<p>Association VOYAGE MUSICAL – Talence (33)</p>
N° 24 6/10/20	<p>Suite à la préemption par Bordeaux Métropole le 27/08/2020, pour le compte de la ville, de l'immeuble situé 45 rue Emile Zola (parcelle cadastrée section AP n°198) dans le cadre d'un projet de végétalisation des espaces urbains (projet d'aménagement d'une forêt urbaine) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Décision de signer une convention de portage et de mise à disposition transitoire avant cession afin de	<p>BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)</p>

	prévenir d'éventuelles dégradations.	
N° 25 6/10/20	<p>Passation d'une convention relative à trois sessions de formation au BAFA sur les périodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 10 au 18 avril 2021 : Session d'approfondissement « L'enfant et l'eau » et Brevet Surveillant de Baignade PSC1 Frais pédagogiques pour le stagiaire : 395 € (incluant le repas) - Du 10 au 17 juillet 2021 : Session de formation générale Frais pédagogiques pour le stagiaire : 280 € (incluant le repas) - Du 24 au 31 octobre 2021 : Session de formation générale Frais pédagogiques pour le stagiaire : 280 € (incluant le repas) 	<p>Association ARC EN CIEL – Bordeaux (33)</p>
N° 26 7/10/20	<p>Passation d'une convention pour l'organisation de prestations artistiques dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle lié à la programmation de la pièce de théâtre « Est-ce que je peux sortir de table ? » programmée le jeudi 21 janvier 2021 au Dôme.</p> <p>Montant global des prestations : 2 910 € TTC.</p>	<p>SMART COMPAGNIE – Bordeaux (33)</p>
N° 27 7/10/20	<p>Autorisation pour la Ville de procéder au dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'installation d'un kakemono sur la façade du Château Margaut sis 412 cours de la Libération.</p>	
N° 28 8/10/20	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'exposition « 100 seins » à visée pédagogique pour sensibiliser sur le dépistage du cancer du sein au Dôme du 1^{er} au 16 octobre.</p> <p>Mise à disposition à titre gracieux.</p>	<p>Association « Jeune et Rose » - Saint-Paul (33)</p>
N° 29 9/10/20	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Enfant d'éléphant » le mercredi 14 octobre 2020 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 13/10/2020.</p> <p>Montant de la prestation : 100 € (net de TVA)</p>	<p>Association LES LUBIES – Bordeaux (33)</p> <p>et</p> <p>IDDAC – Le Bouscat (33)</p>
N° 30 9/10/20	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Madame Ghania ASSAOUI auprès du Tribunal administratif de Bordeaux à</p>	

	l'encontre de l'arrêté n° 109-2020 du CCAS en date du 24/07/2020 valant refus de reconnaissance de l'imputabilité au service de la maladie professionnelle déclarée le 13/01/2020.	
N° 31 12/10/20	<p>Passation d'un avenant n°1 sur les marchés suivants relatifs aux travaux afférant à la création de la maison des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19/36-1 : Désamiantage – Plomb Montant de l'avenant : + 5 871,00 € TTC - 19/36-5 : Couverture – Etanchéité – Zinguerie Montant de l'avenant : - 3 643,12 € TTC - 19/36-9 : Chauffage – Ventilation – Plomberie Montant de l'avenant : + 1680,00 € TTC 	<p>SA VALGO – Petit Couronne (76)</p> <p>SAS SMAC – Mérignac (33)</p> <p>SARL JAMOT – Ribérac (24)</p>
N° 32 14/10/20	<p>Organisation d'une rencontre littéraire avec l'auteur d'origine ivoirienne GAUZ dans le cadre du festival 2020 « Lettres du monde – Un nouveau monde » à la Médiathèque Castagnéra le vendredi 20 novembre 2020.</p> <p>Montant de la prestation : 800 € TTC</p>	<p>Association LETTRES DU MONDE – Bordeaux (33)</p>
N° 33 16/10/20	<p>Passation d'accords-cadres à bons de commandes relatifs à l'organisation de classes de découvertes pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 – Organisation de classes de mer Dépense estimée : 67 500 € TTC - Lot 2 – Organisation de classes « vertes » Dépense estimée : 34 200 € TTC - Lot 3 – Organisation de classes « patrimoine » Dépense estimée : 39 000 € TTC 	<p>Association VALT 33 – Bordeaux (33)</p> <p>SAEML d'exploitation Centre Omnisports – Le Temple sur Lot (47)</p> <p>Association VALT 33 (pour son offre variante) – Bordeaux (33)</p>
N° 34 19/10/20	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand préfabriqué de Thouars) afin de préparer et distribuer des colis alimentaires pour la saison 2020/2021.</p>	<p>Association « Espoir pour Tous » - Talence (33)</p>

Le conseil prend acte de ces décisions.

**POUR EXTRAIT CONFORME
 MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
 LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 5.2 – Fonctionnement des assemblées

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 3 : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la ville de Talence

Monsieur le Maire expose :

«L'article L2121-8 du Code général des Collectivités territoriales dispose que les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation.

Par conséquent, je vous propose d'adopter le règlement intérieur figurant en pièce jointe à la présente délibération qui viendra se substituer à celui adopté le 23 septembre 2014.

Ce règlement, qui a fait l'objet de discussions préalables en présence des représentants des trois groupes politiques en date du 23 octobre 2020, a pour but de préciser les modalités relatives au fonctionnement interne du Conseil Municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.»

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE (T.E.T.)
1 ABSTENTION (N.E.T)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 4 : Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2019

Monsieur le Maire expose :

«L'article 40 de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Ce rapport est consultable sur le site internet dédié <http://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/> et peut être téléchargé par chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de la Bordeaux Métropole joint à la présente et entend les Conseillers Métropolitains.»

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 5 : Dénrées alimentaires et boissons - Groupement de commandes ADARCE (Achats de Dénrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises)

- Election de nos représentants à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes
- Avenants n°4 et 5

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la passation de marchés relatifs à certaines fournitures de denrées alimentaires et boissons, je vous rappelle que par délibérations :

- du 25 juin 2012, reçue en Préfecture le 3 juillet 2012, le Conseil Municipal :
 - o a approuvé :
 - l'adhésion (sans limitation de durée) de la Ville de Talence au groupement de commandes ADARCE (Achats de Dénrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises),
 - la signature de sa convention constitutive.
 - o a élu nos représentants (un titulaire et un suppléant) à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, parmi les membres titulaires ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Ville de Talence.
- du 15 octobre 2012, reçue en Préfecture le 22 octobre 2012, vous avez approuvé la passation des avenants n°1 et 2, à la convention constitutive précitée, relatifs à la :
 - o dénomination « ADARCE » du groupement de commandes et à l'extension des missions de son coordonnateur au suivi de l'exécution des marchés,
 - o modification de la composition dudit groupement.

Commune de Libourne
Hôtel de Ville
42 place Abel Surchamp
33 500 Libourne

Commune de Lormont
Mairie de Lormont
Rue André Dupin – BP 1
33 305 Lormont Cedex

Commune de Saint Jean d'Ilac
Hôtel de Ville
Esplanade Pierre Favre
120 avenue du Las
BP 10
33 127 Saint Jean d'Ilac

Commune de Saint-Médard-en-Jalles
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
CS 60022
33 167 Saint-Médard-en Jalles cedex

SIREC de Cenon /Floirac/ Ambarès et Lagrave
8 avenue Marcel Paul
33 270 Floirac

Commune de Talence
Mairie de Talence
Rue du Professeur Arnozan
BP 10035
33 401 Talence cedex

CCAS de Saint-Médard-en-Jalles
EHPAD Simone de Beauvoir
29 allée du Preuilha
33 167 Saint-Médard-en-Jalles

CCAS de Bordeaux
4 rue Claude Bonnier
33 077 Bordeaux

Ville de Bordeaux – Etablissement « la Dune »
Cité Municipale
4 rue Claude Bonnier
33077 Bordeaux

Commune de Villenave d'Ornon
Hôtel de Ville
14 bis rue du Professeur Calmette
33140 Villenave d'Ornon

Commune de St Aubin du Médoc
Hôtel de Ville
Route de Joli Bois
33160 Saint Aubin du Médoc

Commune de Gradignan

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan Cedex

Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 
ID : 033-213305220-20201109-2020NOVEMBRE05-DE

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation des avenants précités,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent. »

Adopté par 35 VOIX POUR

8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 6 : Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS – Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose :

« Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) n'interdisant pas d'instituer plusieurs commissions d'appel d'offres, conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales et compte tenu de la spécificité de certaines opérations, je vous rappelle que par délibérations du 21 septembre 2020, enregistrées en Préfecture le 23 septembre 2020, vous avez procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres des commissions d'appel d'offres propres aux opérations de réhabilitations sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE et du stade nautique Henri Deschamps.

Dans cette même logique, je vous propose aujourd'hui de constituer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, propre à la réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS. Suivant l'article L. 1411-5 du C.G.C.T., cette commission d'Appel d'Offres spécifique sera composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal :

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Il est ensuite décidé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Ecole Albert CAMUS » présente :

Titulaires :

Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
M. Patrick DUART
M. François JESTIN
Mme Sophie RONDEAU
M. Christian BARDIN

Suppléants :

M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Isabelle BALLIGAND
M. Vincent BESNARD
Mme Isabelle RAMI
Mme Florie ARMITAGE

Il est procédé au vote.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Ecole Albert CAMUS » obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. Patrick DUART	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- Mme Sophie RONDEAU	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire

et

- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante
- Mme Florie ARMITAGE	Suppléante

Ces derniers siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités désignées par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché :
 - o Mme PALACIO Sylvie, Directrice de l'Ecole élémentaire Albert CAMUS ou son(sa) représentant(e)

- Mme LAUBERTIE Christiane, Directrice de l'Ecole maternelle Albert CAMUS ou son(sa) représentant(e)
- un ou plusieurs agents de la collectivité, désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est de nouveau joint à la présente délibération. »

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 7 : Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs
- Modification

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n° 6 en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a adopté les délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs, dont l'association Ludiloisirs.

Monsieur DARBAS, Directeur de cette association, nous a informé de la démission de Mme Martine MAURA, personnalité qualifiée désignée au sein du Conseil d'Administration.

Il convient donc de procéder à son remplacement conformément aux dispositions de l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, M. Philippe GUILLEM est désigné pour intégrer le collège Personnalités Qualifiées du Conseil d'Administration de l'association Ludiloisirs. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 8.1 Enseignement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 8 : Intervention d'animateurs de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et de jeunes en service civique européen de la Maison de l'Europe au sein des accueils périscolaires

Monsieur DUART, adjoint délégué à l'Education, au Périscolaire expose :

« Afin d'accompagner différents objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif De Territoire, le service des accueils périscolaires et centres de loisirs développe plusieurs partenariats, notamment auprès de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et de la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine.

Depuis quelques années, différentes interventions gratuites sont ainsi proposées au sein des accueils périscolaires par des animateurs ludothécaires ou des jeunes en service civique européen. Ces actions viennent s'inscrire en complémentarité de l'action éducative portée par les différentes équipes d'animation.

Fortement écourtés en raison du contexte sanitaire, les différents projets engagés l'an passé avaient, de nouveau, porté satisfaction auprès des enfants et des équipes d'animation.

Pour cette nouvelle année scolaire, ces deux actions sont programmées de Novembre 2020 à Mai 2021, durant les temps d'accueils périscolaires du soir. Vous trouverez à ce titre, en pièces-jointes à la présente délibération, les deux conventions qui traduisent ces deux actions.

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 033-213305220-20201109-2020NOVEMBRE08A-DE

Afin de formaliser la reconduite de ces partenariats, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ces deux conventions ainsi que les différents documents qui en résultent. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 9 : Exercice budgétaire 2020 – SPIC Régie des transports - Décision modificative N°1

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances expose :

« A la demande de la Trésorerie, le montant du résultat d'investissement reporté au budget supplémentaire 2020 est augmenté de 21 744,23 €. Par conséquent, pour l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'inscrire la même somme en dépenses d'investissement.

Je vous propose donc aujourd'hui de modifier l'équilibre du budget comme suit :

COMPTES	RECETTES
Chapitre 001/ article 001	
Résultat d'investissement reporté	+21 744,23 €
COMPTES	DEPENSES
Chapitre 21/ article 2182	
Matériel de transport	+21 744,23 €

»

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.5 – Subventions

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 10 : Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITE – Gradins mobiles

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Le Centre Social MIX-CITE, avec d'autres structures d'animations de Talance, organise régulièrement des spectacles en plein air dans les espaces publics.

Il a le projet d'acquérir des gradins mobiles en bois ignifugé pouvant accueillir 100 personnes. Cette structure, réalisée par un artisan de Gironde, présente l'avantage d'être non seulement montable et démontable rapidement, mais également stockable très facilement. Un accord a été trouvé avec un bailleur social du quartier de Thouars pour la mise à disposition d'un local afin d'entreposer les gradins quand ceux-ci ne seront pas utilisés. L'ensemble des structures d'animations de la Ville pourront bénéficier de cet équipement dans le cadre de leurs activités. Le coût total de l'acquisition est fixé à 3 740 €.

La fondation KIWANIS a déjà accepté de soutenir l'achat des gradins à hauteur de 1 000 €. Aussi, le Centre social MIX-CITE s'est rapproché des Conseils communaux pour obtenir une aide financière afin de finaliser cet investissement qui, à terme, bénéficiera à tous les Talençais.

Les Conseils Communaux SUD, OUEST et CENTRE avaient émis, avant la fin de leur mandat, un avis très favorable à cette initiative et avaient donc voulu soutenir le Centre Social à hauteur de :

- 500 € (Conseil communal OUEST lors de sa séance du 2 mars 2020)
- 500 € (Conseil communal CENTRE lors de sa séance du 9 mars 2020)
- 500 € (Conseil communal SUD lors de sa séance du 11 mars 2020)

Les Conseils communaux OUEST, CENTRE et SUD demandent donc au Conseil municipal d'accorder au Centre social MIX-CITE ces sommes issues de leur enveloppe financière inscrite au budget 2020.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention de 1 500 € au Centre social MIX-CITE.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.5 – Subventions

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 11 : Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITE – Spectacle « Laïques »

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Centre Social MIX-CITE a notamment pour objectif de favoriser le « vivre ensemble » sur Talence. A ce titre, il mobilise ses moyens pour offrir aux habitants des actions, animations et supports répondant à ces objectifs.

MIX-CITE a pour ambition en 2020 d'organiser un travail autour de la laïcité qui pourrait déboucher sur un temps fort, à savoir un spectacle ouvert à l'ensemble des Talençais. Cette manifestation pourra en amont faire l'objet d'ateliers, d'échanges artistiques, gastronomiques, de groupes de parole à l'échelle des territoires accompagnés par divers intervenants.

Ainsi, c'est le spectacle intitulé « Laïques » qui a été choisi comme support de ce projet. Il est programmé salle du Dôme le 4 décembre 2020. Ce spectacle porté par un collectif regroupant « Promofemmes » et l'artiste MAKJA, a été primé en 2018 par l'Observatoire de la Laïcité.

Les anciens Conseils Communaux SUD et CENTRE avaient été sollicités avant la fin de leur mandat et avaient émis un avis très favorable à cette initiative qui valorise les valeurs de la République et qui associe les habitants à une démarche culturelle et collective.

Aussi, ils ont voulu soutenir le Centre Social à hauteur de :

- 1 000 € (Conseil Communal CENTRE lors de sa séance du 9 mars 2020),
- 500 € (Conseil Communal SUD lors de sa séance du 11 mars 2020).

Les Conseils Communaux CENTRE et SUD demandent donc au Conseil municipal d'accorder au Centre social MIX-CITE ces sommes issues de leur enveloppe financière inscrite au budget 2020.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention de 1 500 € au Centre social MIX-CITE. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 3.5 autres actes de gestion du domaine public

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 12 : Signature d'une convention de servitude de passage de câbles souterrains au profit d'ENEDIS

Monsieur JESTIN, Adjoint au Maire délégué aux Propriétés Communales expose :

« Dans le cadre des travaux de la Maison des solidarités, des améliorations du réseau de distribution électrique sont nécessaires. ENEDIS a ainsi sollicité l'autorisation de la Ville pour installer plusieurs câbles souterrains sur la parcelle communale BK 21 située au 219 avenue de Thouars à Talence.

Pour ce faire, ENEDIS propose la conclusion d'une servitude de passage sur une bande de terrain d'un mètre de large, sur laquelle seront établies à demeure deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 18 mètres, ainsi que la pose de plusieurs coffrets, sous la chaussée de l'avenue de Thouars. La conclusion de cette convention aura pour effet d'interdire la réalisation de constructions ou plantations sur l'emprise de la servitude.

En raison de l'intérêt général de cette opération, aucune indemnité ne sera versée à la Ville à cette occasion.

Maître Édouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'authentifier la convention aux frais d'ENEDIS.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la constitution de cette servitude de passage au profit de la société ENEDIS domiciliée Tour ENEDIS 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 13 : Groupe de travail Participation Citoyenne - Modification

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne expose :

«Par délibération en date du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le groupe de travail « Participation Citoyenne » et de fixer à 11 le nombre de ses membres.

Pour rappel, cette instance est spécifiquement chargée du suivi du budget participatif, mais également de tous les sujets en lien avec la participation des Talençais. Cette instance est un rouage essentiel d'impulsion et de pilotage des outils de participation talençais.

Madame De Marco a informé la collectivité, du fait de ses nouvelles fonctions électives, de son impossibilité à siéger au sein de ce groupe de travail.

Aussi, Madame De Marco ayant été désignée par le Conseil Municipal, je vous propose que celle-ci présente son remplaçant : M. Amilcar MARTILY.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 14 : Recrutement temporaire d'une intervenante en langue des signes

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors des années précédentes, le Conseil Municipal avait acté le recrutement d'une intervenante en langue des signes afin d'assurer des visites commentées pour diverses expositions ouvertes au public.

Devant le succès rencontré par cette prestation, il est proposé de faire à nouveau appel à ce vacataire, pour l'exposition au Forum intitulée « Arbre, résonances ».

Je vous rappelle que pour recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être remplies cumulativement :

- Recrutement pour satisfaire un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte
- Mission bien spécifique

Cet agent interviendra donc ponctuellement afin d'assurer 3 visites commentées au Forum des Arts et de la Culture d'une durée d'une heure chacune.

Ces visites auront lieu les 19, 20 et 21 novembre 2020.

La rémunération est fixée à 285 € bruts pour les trois visites.

Je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet engagement dans les conditions prédéfinies ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 15 : Reconduction du poste de maçon

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 25 novembre 2019, vous aviez autorisé la rémunération spécifique d'un poste de maçon au service du Centre Technique Municipal.

En effet, suite au changement d'affectation de l'agent titulaire du poste au service maçonnerie et en l'absence de candidats fonctionnaires pour le poste proposé, la candidature d'un contractuel ayant les qualifications et l'expérience requises avait été retenue à compter du 26 novembre 2019.

Cette rémunération avait été proposée en raison des difficultés de recrutement sur ce métier en tension et du manque d'attractivité du niveau de salaire.

L'agent donnant entière satisfaction, et ledit contrat prenant fin au 25/11/2020, il est proposé de reconduire ce poste dans les mêmes conditions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 12^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 418 (IB 483),
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Dans le cadre de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande par conséquent de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire le poste de maçon dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 26 novembre 2020 pour une durée d'un an,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 16 : Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction au sein du service des Ressources Humaines

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Par délibération en date du 19 décembre 2019, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'un poste de catégorie B au tableau des effectifs des agents contractuels en raison d'une vacance de poste au sein du secrétariat du Service des Ressources Humaines.

Au vu des compétences particulières exigées et de l'absence de candidat fonctionnaire, je vous propose de reconduire ce poste, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Missions principales :

- Accueillir le public, les partenaires sociaux, les chefs de service, et les agents
- Gérer le secrétariat de la Direction (RDV, réunions, rédaction de courriers, notes)
- Suivre la carrière des Titulaires
- Rédiger les actes administratifs (arrêtés, délibérations, conventions)
- Organiser et gérer les dossiers des Commissions Administratives Paritaires
- Gérer les dossiers disciplinaires
- Gérer le dossier relatif à l'Entretien Professionnel et aux fiches de poste
- Suivre les groupes de travail
- Gérer les mises à disposition
- Gérer les dossiers des médailles d'honneur

- Assurer le cas échéant les autres missions du Pôle Accueil et Assistantes RH en cas de besoin
- Soutenir le Pôle en période d'élections professionnelles

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 1^{er} échelon du grade de Rédacteur, est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 372)
- o L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste en qualité de Rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 2 ans,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 17 : Recrutement d'un poste d'Assistante de Direction au sein du Cabinet du Maire

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Le secrétariat du Cabinet du Maire est constitué de 3 postes à temps complet. En raison du départ d'un agent en formation pour une réorientation professionnelle, il convient de faire face à son remplacement.

Au vu des compétences particulières exigées et de l'absence de candidat fonctionnaire, je vous propose d'ouvrir un poste de catégorie C au tableau des effectifs des agents contractuels, conformément à l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Missions principales :

- Organiser et faciliter les activités quotidiennes du Maire : transmettre des messages, rechercher et transmettre des informations, organiser les déplacements du Maire, gérer le courrier,
- Réaliser et mettre en forme des travaux de bureautique : prendre des notes et mettre en forme tout type de courrier,
- Suivi des projets et activités du cabinet : intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne des activités de secrétariat, renseigner des tableaux de suivi des activités du service,
- Accueil physique et téléphonique au secrétariat,
- Organisation et planification des réunions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 345 (IB 374)
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
- Majoration de 10 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- créer un poste au tableau des effectifs des contractuels en qualité d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020 pour une durée d'un an,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 18 : Recrutement d'un cuisinier à temps non complet

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Afin de faire face aux absences de personnel titulaire au sein des cuisines centrales de la ville et assurer la continuité d'un service indispensable, le recrutement d'un personnel qualifié (cuisinier) a été nécessaire à compter du 12 Octobre dernier. L'agent a été rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique à raison de 15h hebdomadaire.

Au vu des compétences particulières exigées et des besoins du service, il est proposé de modifier la rémunération accordée à compter du 1^{er} Novembre 2020.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 5ème échelon du grade d'Adjoint technique est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 332 (IB 356)
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole

d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 
ID : 033-213305220-20201109-2020NOVEMBRE18-DE

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 15 h par semaine du 1^{er} Novembre 2020 au 31 Mars 2021.

Au vu de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Poursuivre l'engagement de cet agent du 1^{er} Novembre 2020 au 31 Mars 2021 selon les conditions ci-dessus.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 8.6 Emploi – Formation Professionnelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 19 : ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention d'objectifs pour l'année 2020

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce, expose :

« Mes Chers Collègues,

Depuis 2008, la Ville confie à l'ADIE l'accueil et l'accompagnement à la création d'activités des publics Talençais les plus en difficulté.

Ainsi, en 12 ans, 730 personnes ont pris contact avec l'ADIE.

En 2017, l'ADIE a installé la moitié de ses équipes sur Talence avec l'ouverture d'une antenne « rive gauche », le siège régional étant à Lormont. Avec cette proximité physique, l'impact du travail de terrain de l'ADIE a encore augmenté avec un nombre de contacts Talençais en hausse malgré la crise sanitaire. De même, le positionnement dans le quartier de Thouars permet de mieux capter les porteurs de projets issus du quartier Politique de la Ville, avec un doublement du nombre de personnes accompagnées venant du quartier. Depuis leur installation en 2017, 294 personnes se sont adressées à l'ADIE avec une répartition de 117 femmes pour 177 hommes.

En 2020, pour le premier semestre, 69 Talençais ont eu un premier contact avec l'ADIE afin d'évoquer un projet de création d'entreprises ou dans le cadre du développement de leur activité. Parmi eux, 13 étaient domiciliés sur le secteur « Politique de la Ville » de Talence.

Aussi, je vous propose de poursuivre pour l'année 2020 la collaboration avec l'ADIE avec une convention principalement orientée vers l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises des publics les plus en difficulté, la participation à la structure « Talence Pépinière », la contribution à des expérimentations de la Ville de Talence sur l'insertion par l'activité économique et l'accompagnement renforcé en amont et en aval de la création d'entreprises.

La Ville, pour sa part, s'engagera à verser à l'ADIE une subvention dont le montant sera calculé en fonction des résultats de l'association en matière d'accompagnement et qui ne pourra excéder la somme de 7 300 €.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs ».

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 3 novembre 2020, s'est rassemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU

N° 20 : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2021

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce, expose :

« Le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

L'article L.3132-26 du code du travail autorisait ainsi les maires qui le souhaitaient à accorder aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles), par arrêté municipal, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an.

La loi Macron du 6 août 2015 a étendu cette possibilité à 12 dimanches. L'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit être pris au plus tard le 31 décembre 2020 pour l'année 2021.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine de l'EPCI, cet avis est réputé favorable.

Les commerces alimentaires de détail qui peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13 h, auront désormais la possibilité d'ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Je vous rappelle que le Préfet peut imposer, à la demande conjointe des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, la fermeture dominicale des commerces appartenant à une branche particulière ou dans une zone géographique précise (articles L.3132- 29 et 30 du Code du travail).

Aussi, pour les commerces de détail, autres que l'automobile, je vous propose, pour l'année 2021, le calendrier suivant, comprenant 5 dimanches auxquels pourront s'ajouter 3 dimanches après avis conforme de Bordeaux Métropole :

- Le 1er dimanche des soldes d'hiver, le 10 janvier 2021,
- Le 1er dimanche des soldes d'été, le 27 juin 2021,
- Le 1er dimanche suivant la rentrée de septembre, le 5 septembre 2021,
- Le 28 novembre 2021 correspond au dimanche suivant le « Black Friday »,
- 4 dimanches de décembre durant la période de Noël, les 5,12, 19, et 26 décembre 2021.

Le choix de ces dates correspond aux préconisations émises lors d'une réunion de concertation organisée par la C.C.I. de Bordeaux et les organisations professionnelles. Ce calendrier sera ensuite soumis pour avis conforme à Bordeaux Métropole. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 10 novembre 2020
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY